**INVITATION ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL DE LAITRE/AMANCE**

*Chers amis Latrons, cher(e)s adhérent(e)s,*

*Le Foyer rural a dédié l’année 2015-2016 à la mobilisation des habitants dans l’animation de leur village.*

*Les Latrons s’étaient lancés de nouveaux défis de convivialités ,de rencontres culturelles, sportives, tels que le concours de scrabble géant, la soirée inter jeux des Ados ,un concert de Jazz à église, un atelier couture, la création du site internet, un tournois tennis, une balade contée avec la bibliothèque….notre traditionnelle Fête patronale, ou la rencontre d’un saint Nicolas bien pittoresque..*

*Défis remportés haut la main, sous le regard bien veillant de notre mascotte « LE MOUTON »  qui nous accompagne désormais toute l’année.*

*Les instigateurs de ces animations ont su transmettre à d’autres, l’envie de proposer un nouveau programme d’activités pour l’année à venir…..*

*Ce programme ne manque pas d’originalité, il y en a pour tous les gouts, tous les âges….*

**VENEZ LE DECOUVRIR LORS DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE**

**DIMANCHE 6 Novembre 2016 - 10H30 - MAIRIE LAITRE/AMANCE**

*Vous êtes créatif, inventif, ou vous voulez juste partager des temps de convivialité au sein de votre village ……REJOIGNEZ NOUS ….MÊME PONCTUELLEMENT. Nous sommes ouverts à un bénévolat enthousiaste et créatif.*

*Un pot de l’Amitié clôturera le bilan et vous permettra de renouveler votre soutien et votre « adhésion/assurance » nécessaire à la pratique d’activités ou sorties proposées sur le secteur : activités sportives, école de musique, centre aéré, les Mitrons…*

*Merci à vous !!!*

Le Conseil d’Administration

**UN EMPÊCHEMENT….. UTILISEZ LE « POUVOIR » CI-DESSOUS.**

**FOYER RURAL DE LAITRE/AMANCE - ASSEMBLEE GENERALE DU 6 NOVEMBRE 2016**

NOM :……………………………………………………………….. Prénom……………………………………………………………

Membre à jour de sa cotisation donne pouvoir à

NOM :……………………………………………………………….. Prénom………………………………………………………….

Pour toute les prises de décisions et votes au cours de l’Assemblée : Signature :……………

(Ne peuvent voter que les personnes possédant la carte du Foyer de Laître)